



Villeurbanne, le 19 juin 2008

Motion votée par le Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Service Communication
Université Claude Bernard Lyon 1
43 boulevard du 11 novembre 1918
F - 69622 Villeurbanne cedex

Affaire suivie par
Béatrice Dias
Directrice de la
communication

Après les déclarations du Président de la République relatives à la formation des enseignants, le Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 réuni le 17 juin 2008 :

-se réjouit de l'affirmation que les futurs maîtres devront être titulaires d'un master ;

-affirme que l'enseignement maternel, élémentaire ou secondaire est un métier exigeant, dans les domaines scientifique, didactique, pédagogique et institutionnel, des compétences de haut niveau ;

-réaffirme par conséquent que la formation des maîtres doit être universitaire et professionnelle.

La maîtrise des compétences requises par ce métier suppose que les futurs enseignants bénéficient d'une véritable formation professionnelle initiale en alternance, articulant formation et pratique de terrain.

Le Conseil d'administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 rappelle par conséquent que c'est à l'université qu'il appartient de concevoir les masters qui accueilleront les futurs maîtres et d'en obtenir l'habilitation auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Il souligne enfin que l'IUFM, fort de son expérience, de son expertise et de son implantation sur l'ensemble du territoire de l'Académie doit être l'opérateur de ces formations, conjointement avec les différentes composantes de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et des autres universités de l'Académie.

Il mandate le Président de l'Université pour porter ces orientations :

-au sein du PRES ;

-auprès des universités de l'Académie ;

-auprès des Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Education nationale.

T 33 (0)4 72 44 79 98

F 33 (0)4 72 43 14 25

C beatrice.dias@adm.univ-lyon1.fr